Cas pratique droit de la famille

Par **chaton23**, le **03/02/2022** à **18:35**

Bonsoir, j'ai un cas pratique à faire et il s'agit du premier, je connais la méthode mais je n'arrive pas à le faire. Pourriez vous m'aider svp

Louise et Henri ont été mariés de 1984 à 1999. En dépit de leur grande différence d'âge et de leurs goûts assez dissemblables, ils ont formé un couple heureux. Le passage du temps a néanmoins progressivement transformé la passion des débuts en une simple affection, pleine de tendresse et de respect ; c'est donc d'un commun accord qu'ils ont décidé de se séparer. Le 25 mai 1999, ils divorcent donc par consentement mutuel. Si la rupture se passe sans heurts, la nouvelle solitude de Louise la conduit à se rapprocher de Matisse, le fils qu'Henri a eu en 1972 d'un précédent mariage et que Louise a pratiquement élevé, tant sa propre mère s'en désintéressait. En quelques mois, la relation complice et chaleureuse qui unit Louise et Matisse, alors respectivement âgés de 39 et 27 ans, prend la tournure d'une véritable histoire d'amour qui les surprend l'un et l'autre, mais qu'ils souhaitent vivre au grand jour. Très vite, ils décident même de se marier. L'union est célébrée le plus rapidement possible après le divorce de Louise : le 30 novembre 1999.
Aujourd'hui, Claire, la fille que Matisse a eue en 1992 d'une aventure de jeunesse avec sa jolie voisine Armance, vient vous demander conseil. Elle s'est rendu compte que, si son père décédait avant sa belle- mère, une part de la succession de celui-ci reviendrait à Louise, ce qui lui déplaît fortement. Elle aimerait savoir s'il n'y aurait pas juridiquement moyen qu'elle reste la seule héritière de son père. Elle vous signale à tout hasard que lorsque Matisse a épousé Louise en 1999, il était en fait encore marié à Noor, une jeune femme de nationalité palouchistanienne qu'il avait épousée au Palouchistan en 1997 lors du voyage en Asie qu'il s'était offert pour ses vingt-cinq ans. Même si les deux jeunes gens avaient toujours regretté cet élan un peu fou qui les avait conduits à s'unir sur une plage par des noces sans lendemain, Noor et Matisse n'ont en réalité effectivement divorcé que le 13 juillet 2000, à l'occasion d'un discret aller-retour au Palouchistan. D'après ce que sait Claire, Louise a toujours ignoré l'existence de ce premier et éphémère mariage.
Quels conseils pouvez-vous procurer à Claire ?
N.B. Le Palouchistan autorise les mariages polygamiques.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2022** à **07:41**

Bonjour

Sur ce forum nous avons un principe : l'auteur d'un sujet doit toujours démontrer un début de

réflexion avant d'obtenir une aide de la part des membres.

Vous pouvez simplement nous exposer ce que vous avez compris.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés